République Française – Département du Var.

CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2023-10391 - NUM
Enregistrée le 18/12/2023

Ville du Luc en Provence

ARRETE DU PRESIDENT N° RH 2023-056
SECTEUR : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T
OBJET : ARRETE DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU AVANCEMENT DE GRADE

Le Président du CCAS,

Vu le code de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade du CCAS pour l'année 2023 est établi comme suit :

Grade d'avancement : Adjoint administratif principal de 1ere classe :

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
Mme Coupier Florence	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28/12/2023

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe :

Nom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de l'avancement
Mme Benavides Virginie	Adjoint technique territorial	28/12/2023

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de gestion du Var pour en assurer la publicité :

Le 30/11/2023

Le Président du CCAS,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Dominique LAIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 83340 LE LUC